

## AVIS N°019-2026 / DCBR / DG

### SUKUK ETAT DU TOGO 6,50 % 2016-2026

#### Paiement de la marge semestrielle et Remboursement partiel du principal

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que l'Etat du Togo procédera, le 17 février 2026, au paiement de la marge semestrielle et au remboursement partiel du principal du « SUKUK ETAT DU TOGO 6,50 % 2016-2026 » pour un montant global net d'impôt de 11 770 432 409 (onze milliards sept cent soixante-dix millions quatre cent trente-deux mille quatre cent neuf FCFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : la SGI Togo, 01 BP 2312 Lomé- TOGO, Tél. : (228) 22 53 33 30/22 53 33 40 ; E-mail : [sgitogo@sgitogo.tg](mailto:sgitogo@sgitogo.tg).

Fait à Abidjan, le 23 janvier 2026

Le Directeur Général

